



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**JEUDI 18 JUN 2015 A 18H30**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11 juin 2015.

**Présents**

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Adjoints au Maire.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. PÉTORIN Jean-Pierre, M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, M. PETITGAS Lionel, M. DOMBAL Adrien (arrivé au début du point 8), M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours du point 2), Mme WILLEMOT Isabelle, Mme ROUSSILLON Christelle (arrivée au cours du point 11), M. MÉTAY Pierre-André, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel,  
Mme BONNET Martine a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre,  
M. GARON Bernard a donné pouvoir à M. BOUILLAUD Stéphane,  
M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. MIGNET Philippe,  
Mme TRUDEAU Christelle a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic,  
Mme PARLOT Dominique a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues,  
Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à Mme WILLEMOT Isabelle.

**Absents**

Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. DROUIN Thierry, M. NODET Michel, M. LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux.

**Secrétaire**

M. HOCBON Ludovic, Premier Adjoint au Maire.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les contrats d'assurances dommages aux biens :

- **APPROUVE** les avenants 5 et 6 au marché d'assurance dommages aux biens avec la SMACL à Niort ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants.

Concernant le bail rural de la ferme du Vivier :

- **RAPPORTE** la délibération du 24 juin 2014 ; -**APPROUVE** les termes du projet de bail rural pour l'exploitation de la ferme du Vivier à La Chapelle-aux-Lys à conclure avec M. Mickaël CHEVALLEREAU joint à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bail.

Concernant l'achat de terrain pour alignement rues de Mond et de l'Ormeau :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle, cadastrée section CH, n°77, située à l'angle de la rue de Mond et de la rue de l'Ormeau et appartenant à Marie-Madeleine PATARIN et à Mme Edith BARRÉ, au prix de 1 € le m<sup>2</sup> ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville.

Concernant le bail commercial Sarl Ergone Bilan au CSE 1 :

- **APPROUVE** la location sous le régime du bail commercial à la société à responsabilité limitée ERGONE BILAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 498 367 606, du lot 18 (16,48 m<sup>2</sup>) du Centre Services Entreprises 1 (CSE 1), sis 68 boulevard des Champs Marot, cadastré section ZT n° 722, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ; -**FIXE** le loyer mensuel à 164,80 € H.T., montant qui sera révisé annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Concernant le transfert de compétence et patrimoine du SICRV au SMSVSA :

- **ACCEPTE** de manière concordante le transfert du Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes en refusant la cession en pleine propriété du patrimoine ; -**SOLLICITE** à l'amiable son transfert direct au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes sans contrepartie ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Concernant les tarifs périscolaires et de fournitures de repas :

- **APPROUVE** les modifications et les créations de tarifs suivants :

-Accueil périscolaire :

Tranches horaires	Tarif de base > à 901€	Tarif A < à 600€	Tarif B de 601€ à 750 €	Tarif C de 751€ à 900€	Tarif non résidents
15h30 à 16h30 Vendredi (identique pour toutes les tranches de quotient, supérieur pour les non-résidents – Gratuité pour les enfants scolarisés en CLIS )	1.00	1.00	1.00	1.00	1.30
16h30 à 17h00 L-M-J-V	0.50	0.15	0.25	0.37	0.65
17h00 à 18h00 avec goûter obligatoire (17h00 à 17h30 temps incompressible)	2.00	0.50	1.00	1.50	2.60
18h00 à 18h45 (fin de l'accueil)	0.75	0.20	0.40	0.60	1.00
Pénalité de retard	2.00	0.50	1.00	1.50	2.60

-TAP des non-résidents : 1,30 €/enfant/séance (hors CLIS).

-Restauration des non-résidents : 3,90 € pour un enfant non fontenaisien en élémentaire

3,40 € pour un enfant non fontenaisien en maternelle

Pour les enfants inscrits en CLIS, le tarif appliqué est celui d'un enfant fontenaisien.

-Fourniture et livraison de repas scolaire sans pain pour les communes de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte : 3,70 € le repas scolaire sans pain ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la taxe locale de publicité extérieure pour 2016 :

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (en euros / m<sup>2</sup>, arrondis au 10<sup>ème</sup> d'euro) applicables en 2016 suivant le tableau ci-dessous :

Catégories de supports taxés	Rappel tarifs TLPE 2015	Tarifs TLPE 2016
Taxation des dispositifs publicitaires et pré-enseignes publicitaires <i>non numériques</i> , d'une superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	15,30	15,40
Taxation des dispositifs publicitaires et pré-enseignes <i>non numériques</i> , d'une superficie > 50 m <sup>2</sup>	Non renseigné en 2015	30,80
Taxation des supports publicitaires et pré-enseignes <i>numériques</i> , d'une superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	45,80	46,20
Taxation des supports publicitaires et pré-enseignes <i>numériques</i> , d'une superficie > 50 m <sup>2</sup>	Non renseigné en 2015	92,40
Exonération des enseignes ≤ 7 m <sup>2</sup>	0,00	0,00
Exonération des enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup> (délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009)	0,00	0,00
Taxation des enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup> tarif de base	5,10	5,10
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 20 m <sup>2</sup>	5,10	5,10
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	10,20	10,20
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m <sup>2</sup>	20,30	20,40

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions suivantes :

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention sollicitée
53 rue Gaston Guillemet	Couverture tuile et façade	2 000 €
22 rue du Château Féodal	Changement d'ouvertures	2 000 €
28 rue Saint Jean	Couverture tuile et façade	2 000 €
19 place du Petit Laurent	Changement d'ouvertures	2 000 €
1 rue Pierre Lamy	Ouvertures et façade	2 000 €
11 bis rue Rabelais	Couverture tuile	4 000 €
6 rue du Petit Bot	Couverture tuile	2 000 €

Concernant le FPIC Année 2015 :

- **OPTE** pour la répartition dérogatoire libre au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ; -**DECIDE** de fixer la répartition au titre de l'année 2015 en référence au tableau annexé.

Concernant le rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 30 mars 2015 tel que présenté en annexe ; -**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le remboursement de frais de nettoyage suite à la location d'une salle municipale :

- **APPROUVE** le remboursement du forfait de nettoyage appliqué par la Ville à M. Philippe MAFFEI, soit la somme de 100 euros, sur la location de la salle du Cercle à Saint Médard des Prés le 16 mars 2013 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Concernant la Politique de la Ville et le Projet éducatif local (PEdT) 2015-2017 :

- **APPROUVE** les termes du PEdT 2015-2017 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Concernant le contrat de ville 2015-2020 et son annexe financière :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'annexe financière du contrat de Ville avec les différents partenaires.

Concernant l'avenant n°1 du contrat de ville 2015-2020 :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 joint ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Concernant le contrat de ville 2015-2020 et le projet de réussite éducative :

- **CONFIE** la gestion du P.R.E 2015-2020 au CCAS ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Concernant le budget annexe économique 2015 :

- **VOTE** la décision modificative pour le budget annexe économique 2015 comme indiqué ci-dessous :

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre		
011	Charges à caractère général	-5584,00 €
67	Charges exceptionnelles	5584,00 €
<b>TOTAL DM 1 2015</b>		<b>0,00 €</b>

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché le : 23 juin 2015